



A compter de la date du sinistre et dans le délai imposé dans les conditions générales de votre contrat, vous devez nous adresser :

- ☑ Une déclaration circonstanciée de l'évènement à l'origine de votre sinistre
- ☑ Une photocopie de la facture de réparations ou d'achat (en cas de vol ou de mise en épave) de votre véhicule émanant du garage qui vous a vendu votre carte
- ☑ Une photocopie des conditions particulières de votre contrat d'assurance automobile qui mentionne le montant de la franchise à votre charge
- ☑ Une copie du constat amiable d'accident ou à défaut une copie du rapport d'expertise
- ☑ Une photocopie de la lettre de prise en charge ou de la lettre de règlement de votre assureur automobile
- ☑ En cas de vol, le récépissé du dépôt de plainte

IMPORTANT

Pour toute demande d'assistance * :

- ☑ Remorquage et rapatriement de votre véhicule au garage qui vous a délivré votre carte
- ☑ Prêt de véhicule
- ☑ Prise en charge des titres de transport pour votre retour à domicile
- ☑ Prise en charge des frais d'hôtel
- ☑ Stage de récupération de points de permis

Vous devez vous mettre en relation avec la plateforme téléphonique de l'assistant dont le numéro de téléphone figure sur les conditions générales de votre contrat ou via l'appli mobile si celui-ci propose cette connexion.

Pour solliciter la prise en charge du remboursement de votre franchise automobile ou bris de glace *

Vous devez prendre contact par téléphone au 02 40 35 63 34
ou par courrier avec
SAGA Service Plus
46 bis rue des Hauts Pavés - BP 52216
44022 NANTES Cedex 01

Vous trouverez en vous connectant avec votre identifiant (voir supra) un modèle de courrier à nous adresser que vous pouvez imprimer, auquel nous vous remercions de joindre impérativement :

- ☑ Une déclaration circonstanciée de l'évènement à l'origine de votre sinistre
- ☑ La copie de la facture des réparations ou d'achat (en cas de vol ou de mise en épave) du garage qui vous a vendu la garantie,
- ☑ La copie de la lettre de règlement ou la prise en charge de votre assureur automobile,
- ☑ La copie du constat amiable d'accident ou à défaut la copie du rapport d'expertise,
- ☑ La copie des conditions particulières de votre contrat d'assurance automobile mentionnant le montant de votre franchise.
- ☑ En cas de vol, le récépissé du dépôt de plainte

* Selon la formule choisie et dans les termes fixés par les conditions générales de votre contrat